

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINT-SEVERIN**

Séance régulière de ce conseil tenue ce mardi 13 octobre 2026,
à Saint-Séverin au Centre communautaire Robert-Crête situé au
51, boul. Saint-Louis à Saint-Séverin, à 19h30.

À laquelle sont présents les membres du Conseil :

André Carignan, maire
Josée Lebel, conseillère
David Bouchard, conseiller
Patrice Baril, conseiller
Sarah Dehak, conseillère
Carole Trudel, conseillère

Monsieur le Maire André Carignan, préside la séance,

Formant ainsi quorum;

Est également présent :

Monsieur Marco Déry, directeur-général/greffier-trésorier par
intérim, qui agit à titre de greffier de la séance,

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire André Carignan ayant constaté qu'il y a
quorum, déclare la séance ouverte; il est 19h 30.

Auditoire : il y a environ 18 participants dans la salle.

2026-10-125 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

Monsieur le Maire, André Carignan fait la lecture de l'ordre du
jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14
septembre 2026
2. Dépôt de documents;
3. Liste des paiements à autoriser;
4. Autorisation contrat réfection de ponceaux;
5. Reconnaissance organismes municipaux;
6. Dépôt projet de RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-81X
«RÈGLEMENT RELATIF AU BRUIT PROVENANT D'UN
PARC ÉOLIEN»
7. Contrat de service pour la surveillance du réseau d'eau
potable et eau usée;
8. Politique de communication;
9. Projet d'amélioration de la salle Robert-Crête;
10. Mandat comité ressources humaines
11. Demande de collaboration financière tournoi M11 M15 de St
Tite
12. Tour de table;
13. Questions de l'assemblée;
14. Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur David Bouchard, appuyé de madame Josée Lebel et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance,
Adopté à l'unanimité

2026-10-126 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la session ordinaire du 14 septembre 2026 a été remis aux membres du Conseil dans les délais prescrits avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par monsieur Patrice Baril, appuyé de monsieur David Bouchard;

Et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 14 septembre 2026 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2026-10-127 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux archives de la municipalité :

- Pourvoi en contrôle judiciaire TES MAURICIE H2 inc. Demanderesse; 15 sept 2026

2026-10-128 LISTE DES PAIEMENTS À AUTORISER:

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance et examiné la liste des factures pour le mois de de septembre 2026 à la liste « Période : 2026-09 », pour les montants suivants:

Factures à payer pour septembre 2026: **76 526.47\$** et déclarent en être satisfaits;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de toutes les factures inscrites à la liste des comptes à payer doit être autorisé par résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Carole Trudel, appuyée de monsieur Patrice Baril,

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal approuve et autorise le paiement des factures inscrites à la liste pour les mois d'août 2026 d'un montant total de **76 526.47\$**;

AUTORISE QUE les factures soient payées et créditées aux postes budgétaires concernés;

AUTORISE le directeur général et greffier-trésorier par intérim par intérim, à effectuer les paiements mentionnés à la liste.

Adopté à l'unanimité

2026-10-128 AUTORISATION CONTRAT RÉFECTION DE PONCEAUX;

Considérant la résolution 2026-09-117 autorisation de réfection de ponceaux;

Considérant la demande de proposition auprès de deux firmes soit HP Terrassement et Excavation S. Mongrain et fils Inc;

Considérant que seule la firme Excavation S. Mongrain et fils Inc a soumis une proposition # 2026-0930;

CONSIDÉRANT Qu'à la suite de l'analyse de la soumission celle-ci est jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par madame Sarah Dehak, appuyée de monsieur David Bouchard;

ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à l'entreprise Excavation S. Mongrain et fils Inc pour la Réparation de deux ponceaux sur chemin Côte St-Paul pour un montant forfaitaire de 8 933,00 \$ (taxes en sus);

Considérant que l'estimation des coûts pour l'année en cours sont prévus au budget 2026;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à effectuer les paiements à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adopté à l'unanimité

2026-10-129 RECONNAISSANCE ORGANISMES MUNICIPAUX

Considérant que Municipalité de St Séverin a à cœur de soutenir les organismes présents sur son territoire afin de contribuer à leur vitalité et à leur pérennité:

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'attribuer une reconnaissance officielle à ces organismes par résolution du Conseil;

Considérant que cette reconnaissance permet d'avoir accès à différents services de la municipalité ainsi qu'à des programmes de subvention le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Lebel, appuyée de madame Carole Trudel;

ET RÉSOLU de reconnaître formellement les organismes suivants à savoir :

Liste des organismes reconnus, Municipalité de Saint-Séverin

- Les aînés de cœurs
- Vie Active
- Pickleball
- Tournoi de balle familial
- Comité culture et loisirs

Organismes reconnus, partenaires :

- Centre d'actions bénévoles
- Maison des familles de Mékinac
- Femmes de Mékinac
- L'appart (maison des jeunes)
- AQDR Mékinac
- APHA Mékinac
- AFEAS (droit femme âgées)
- APA Vallée Batiscan
- ADI / TSA
- CALACS
- Aide chez soi Mékinac
- Le Phénix
- L'accorderie projet Mékinac
- Centre local d'emploi
- SAMBBA
- CJE Mékinac

Adopté à l'unanimité

2026-10-130 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-XXX « RÈGLEMENT RELATIF AU BRUIT PROVENANT D'UN PARC ÉOLIEN »;

Madame Sarah Dehak ayant donné avis de motion à la séance du 13 avril 2026 du projet de règlement #2026-XXX relatif aux nuisances sonores et à la performance acoustique d'un parc éolien;

Monsieur David Bouchard, dépose séance tenante le projet de RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-XXX « RÈGLEMENT RELATIF AU BRUIT PROVENANT D'UN PARC ÉOLIEN »;

**2026-10-131 OCTROIT D'UN CONTRAT DE SERVICE
POUR LA SURVEILLANCE DU RÉSEAU
D'EAU POTABLE ET EAU USÉE;**

Considérant les obligations municipales en matière de traitement de l'eau potable et d'eau usée;

Considérant les qualifications requises notamment dans le champ de la qualification ORD, pour effectuer la surveillance des paramètres, les ajustements requis et les échantillonnages prévus au calendrier d'intervention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Bouchard, appuyé de madame Sarah Dehak,

ET RÉSOLU d'octroyer un du contrat à la firme **Argus Environnement** un contrat de services professionnels Assistance technique – Eau potable -usée 2026;

Au taux horaire de :

- Technicien 87.50\$/h
- Kilométrage : 0.70\$/km

Pour une période maximale de 3 mois ayant débuté le 6 octobre 2026;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à effectuer les paiements à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

2026-10-132 POLITIQUE DE COMMUNICATION

Considérant la résolution 2026-07-96 concernant la neutralité et la mission informationnelle des plateformes numériques de la municipalité ;

Considérant que par cette résolution le conseil municipal de Saint-Séverin souhaite se doter d'une Politique de communication ayant pour objet d'encadrer la mission informationnelle et assurer la neutralité des outils de communications municipaux

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Josée Lebel, appuyée de monsieur David Bouchard,

ET RÉSOLU d'adopter la politique suivante:

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVERIN
MRC DE MÉKINAC**

Politique de neutralité et de mission informationnelle des médias municipaux.

De mandater le directeur général et greffier-trésorier par intérim à diffuser ladite politique notamment sur le site internet municipal;

Adopté à l'unanimité

**2026-10 133 PROJET D'AMÉLIORATION DE LA SALLE
ROBERT-CRÊTE**

CONSIDÉRANT le besoin de mettre à niveau les installations de la salle Robert Crête;

CONSIDÉRANT les programmes de subvention disponible auprès de la MRC via le programme FRR – VOLET 2 ET 3;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Carole Trudel, appuyée de monsieur Patrice Baril,

ET RÉSOLU d'autoriser la demande de financement auprès du programme FRR – VOLET 2 ET 3 pour le projet « Amélioration et aménagement de la salle Communautaire (salle Crête) » pour un projet évalué au montant total de **10 906.52\$**;

D'autoriser la demande de financement au montant de **9 815.87\$** ;

D'autoriser la contribution municipale au montant **1090.65\$**;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim et M. le maire à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

**2026-10-134 ADOPTION DU MANDAT, NOMINATION DES
MEMBRES ET DÉSIGNATION DE LA
PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONSULTATIF
DES RESSOURCES HUMAINES (RH
MANDAT COMITÉ RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QUE la gestion rigoureuse et stratégique des ressources humaines est essentielle pour assurer le bon fonctionnement de la Municipalité, un climat de travail sain et le respect des lois en vigueur ;

ATTENDU QU'il est opportun de créer un comité de travail restreint et consultatif afin d'étudier les dossiers RH, et de formuler des recommandations claires au conseil municipal ;

ATTENDU QU'il convient de désigner une personne parmi les élus pour assurer la présidence et le bon déroulement des travaux de ce comité ;

ATTENDU QU'un document officiel définissant le mandat, le fonctionnement et les règles de confidentialité de ce comité a été préparé et présenté aux membres du conseil ;
Il est proposé par madame Sarah Dehak et Appuyée de madame Carole Trudel,

ET RÉSOLU

1. D'ADOPTER le mandat du Comité consultatif des ressources humaines (RH) tel que déposé ;
2. DE NOMMER pour siéger sur ce comité les personnes suivantes :
 - o M André Carignan Maire;
 - o M. Patrice Baril conseiller et Mme Sarah Dehak conseillère
 - o Marco Déry Directeur général(e) et secrétaire-trésorier par intérim;
3. DE DÉSIGNER M. Patrice Baril à titre de président(e) du Comité consultatif des ressources humaines (RH) pour en diriger les réunions et en faire rapport au conseil lorsque requis ;
4. DE SPÉCIFIER que ce comité possède un pouvoir strictement consultatif et que toutes ses recommandations devront être soumises au conseil municipal pour approbation par résolution avant d'avoir force exécutoire ;
5. D'EXIGER que chaque membre nommé au comité signe, avant la première rencontre, un engagement écrit au respect strict de la clause de confidentialité intégrée au mandat.
6. D'AUTORISER les membres du comité des ressources humaines à obtenir toute documentation utile afin d'accomplir son mandat.

Adopté à l'unanimité

**2026-10-135 DEMANDE DE COLLABORATION
FINANCIÈRE, TOURNOI M11M15 DE ST-TITE**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue du tournoi M11 M15 de St Tite;

CONSIDÉRANT que cette activité bénéficie à des jeunes de la municipalité de St Séverin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Bouchard, appuyé de monsieur Patrice Baril,

ET RÉSOLU d'autoriser une contribution financière au montant de **75.00\$** à l'organisation du tournoi M11 M15 de St Tite;

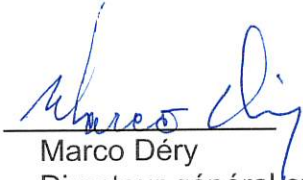
2026-10 136 TOUR DE TABLE

2026-10-137 QUESTION DE L'ASSEMBLÉE

2026-10-138 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare que la séance est levée à 20h 05.


André Carignan
Maire


Marco Déry
Directeur général et
Secrétaire-trésorier
par intérim